



# MODALITES D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES PERI ET EXTRASCOLAIRES 2020 / 2021

**Tous les documents demandés doivent impérativement être transmis au service Enfance de la Mairie avant le 24 août 2020, dernier délai pour que les inscriptions soient prises en compte à la rentrée**

Ils peuvent être numérisés par vos soins et retournés par mail à l'adresse : [enfance@mairiesurveilliers.fr](mailto:enfance@mairiesurveilliers.fr)

**Pour tous les enfants scolarisés à Surveilliers (même s'ils ne participent à aucune activité péri ou extrascolaire)**

- Fiche de renseignement de l'élève (fiche rose) + photo
- Attestation d'assurance de responsabilité civile ou extra-scolaire 2020 / 2021 (obligatoire)
- Justificatif de domicile de – 3 mois **nouveau !**

**et**

**Pour tous les enfants participant aux activités péri et extrascolaires (pause méridienne, accueils, études, mercredis loisirs, accueil de loisirs des vacances scolaires)**

- Fiche d'inscription annuelle aux services péri et extrascolaires (fiche bleue)
- Jugement de séparation ou de divorce pour les parents séparés
- Attestation de quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales
- Projet d'accueil individualisé (PAI)** pour les enfants souffrant d'allergies ou atteints d'une maladie chronique.

**Pour les familles souhaitant que les factures périscolaires soient prélevées automatiquement**

- RIB format SEPA**

Les familles qui ont fourni ce document l'année dernière n'ont pas besoin de le fournir de nouveau pour cette année scolaire sauf si le compte bancaire a changé ou si elles souhaitent arrêter les prélèvements.



**N'OUBLIEZ PAS DE BIEN PRENDRE CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES PERI ET EXTRASCOLAIRES PRESENT DANS CE DOSSIER CAR DE NOMBREUSES NOUVEAUTES NECESSITENT TOUTE VOTRE ATTENTION.**

**Coordonnées du service enfance  
Courriel : [enfance@mairiesurveilliers.fr](mailto:enfance@mairiesurveilliers.fr)  
Tél. 01 34 68 34 36 (ligne directe) 01 34 68 26 00 (standard)**